



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Hôtel de Ville –Police Municipale – Extension du système de vidéoprotection

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition l'Entreprise Electrique en date du 29/01/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'extension du système de vidéoprotection pour la sécurisation des espaces publics de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat voté en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : Le lancement d'un projet d'extension du système de vidéoprotection pour la sécurisation des espaces publics de la Ville de Royat, consistant en l'achat d'un serveur et en l'installation de caméras dans différents sites stratégiques, pour un montant total de travaux estimé à 74 706.25 € HT soit **89 647.50 € TTC**.

Article 2 : De solliciter les différents organismes financeurs pouvant participer à l'installation de système de sécurisation sur les espaces publics de la Ville de Royat.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 11/04/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

